



## Règlement coupe du Loiret et Jean Paul ROSSIGNOLES Saison 2024-25

### **ARTICLE 1 :**

- La coupe du LOIRET saison 2024/2025 séniors féminin et masculin est réservée à toutes les équipes du département du LOIRET,

### **ARTICLE 2 :**

- La coupe du LOIRET est ouverte aux équipes allant de la DF2 à la PNF chez les féminines et de la DM4 à la PNM chez les masculins,

### **ARTICLE 3 :**

- Chaque groupement sportif pourra inscrire une ou plusieurs équipes,

### **ARTICLE 4 :**

- Suivant le nombre d'équipes engagées dans la coupe celle-ci se déroulera soit sous forme de plateau de 3 équipes ou 4 équipes ou soit à élimination directe,

Exemple de plateau à 3 équipes :

<b>HORAIRE *</b>	<b>ÉQUIPE 1</b>	<b>ÉQUIPE 2</b>
<b>11 HEURES 00</b>	<b>A</b>	<b>C</b>
<b>13 HEURES 00</b>	<b>C</b>	<b>B</b>
<b>15 HEURES 00</b>	<b>B</b>	<b>A</b>

- **HORAIRES\* POUR UN DIMANCHE**

### **ARTICLE 5 :**

- Un handicap de 7 points sera attribué par division d'écart,

### **TABLEAU FÉMININ :**

	PNF	RF2	PRF	DF2
PNF	0	+7	+14	+21
RF2		0	+7	+14
PRF			0	+7
DF2				0

### **TABLEAU MASCULIN :**

	PNM	RM2	RM3	PRM	DM2	DM3	DM4
PNM	0	+7	+14	+21	+28	+35	+42
R2		0	+7	+14	+21	+28	+35
R3			0	+7	+14	+21	+28
PRM				0	+7	+14	+21
DM2					0	+7	+14
DM3						0	+7
DM4							0

**ARTICLE 6 :**

- ***En cas de tour à élimination directe une équipe ayant 2 divisions d'écart recevra lors du match à domicile***

***EXEMPLE : une équipe qui joue en DM4 recevra l'équipe qui jouera en DM2***

**ARTICLE 7 :**

- Le temps de jeu sera de 4 x 8 minutes décompté en cas de plateau à 3 équipes,
- Le temps de jeu sera réduit en cas de plateau à 4 équipes,
- Le temps de jeu sera de 4 x 10 minutes s'il y a match simple,

**ARTICLE 8 :**

Le règlement de la FFBB sera appliqué (temps-mort, fautes, fautes d'équipes...),

**ARTICLE 9 :**

- Le tirage se fera par la commission sportive séniors,

**ARTICLE 10 :**

- En cas de plateau à 4 équipes les 2 premiers seront qualifiés pour le tour suivant et les 2 derniers seront reversés dans la coupe JEAN-PAUL ROSSIGNOLES,
- Si le plateau se déroule à 3 équipes le premier sera qualifié pour le tour suivant et les 2 derniers seront reversés dans la coupe JEAN-PAUL ROSSIGNOLES,
- Pour un match direct le gagnant sera qualifié et le perdant sera reversé en coupe JEAN-PAUL ROSSIGNOLES,

**ARTICLE 11 :**

- Toute joueuse et tout joueur devra être impérativement licencié(e)s et qualifié(e) pour pouvoir participer à la coupe,

**ARTICLE 12 a) :**

- Les règles de brûlage s'appliqueront dans la continuité des championnats où évoluent les équipes. Il est pris en compte la personnalisation établie pour les rencontres de championnat.

**EXEMPLE :**

***Une joueuse ou un joueur brûlé en PRF ou PRM ne pourra pas participer aux coupes avec l'équipe réserve engagée en coupe et évoluant en championnat DM2.***

- ***Les règles de participation des joueuses/joueurs s'appliquent conformément aux règles définies pour le championnat de l'équipe engagée.***

**EXEMPLE :**

***Si les règles de participation du championnat où évolue l'équipe engagée n'autorise pas un joueur licence C2 à participer à une rencontre, la même règle sera appliquée lors d'une rencontre de coupes départementales.***

**IMPORTANT :**

***Par ailleurs, pour la saison en cours, toute joueuse ou tout joueur ayant disputé un match de championnat de France ne pourra plus, à partir de ce moment, participer aux coupes départementales.***

**ARTICLE 12 b) :**

- ***Le nombre de joueuses/joueurs autorisé(e)s sera de 10 au total dont 3 licences JC1, JC2,***

**JT**

**ARTICLE 13 :**

- La feuille de match (e-marque) devra être envoyée soit après chaque rencontre ou au plus tard dans les 48 heures,

**ARTICLE 14 :**

- Les dates de rencontres sont choisies en fonction des dates disponibles par rapport aux journées de championnat et du nombre moyen d'engagements,
- En cas d'engagements important, des dates additionnelles peuvent être choisies,
- En cas d'engagement moindres, des dates choisies peuvent être non utilisées.

**ARTICLE 15 :**

**Tout changement d'horaire devra se faire avec entente entre les clubs et en accord avec la commission séniors,**

**TABLEAU DES DATES CHOISIES :**

TOURS	DATES
1	02/03 NOVEMBRE 2024
2	04/05 JANVIER 2025
3	08/09 FÉVRIER 2025
4	22/23 FÉVRIER 2025
5	05/06 AVRIL 2025
6 (FINALES)	25 MAI 2025

**ARTICLE 16 :**

Les frais d'arbitrage seront remboursés à parts égales par les deux associations sportives, avant les rencontres, et selon modalités adoptées par le Comité Directeur,

**ARTICLE 17 :**

Pour les finales, les frais d'arbitrage et de table de marque seront à la charge du Comité du Loiret,

**ARTICLE 18 :**

Tous les cas de figures non prévus au présent Règlement seront soumis au Comité du Loiret de Basket-Ball qui jugera en vertu des Règlements Généraux et des Règles du Code de Jeu.